



29 janvier  
2021

#santé

 SANTÉ

## PARTICIPATION DE MIRAMAS AU PÔLE D'ACCUEIL D'URGENCE LIBÉRALE (PAUL) DE SALON-DE-PROVENCE

Dans l'attente d'une offre de soins élargie prévue avec l'ouverture de la Maison de santé pluriprofessionnelle et l'accueil de premier recours (3e lot Mirasud), au premier semestre 2022, Frédéric Vigouroux, Maire de Miramas, a obtenu, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, la mise en œuvre d'une expérimentation permettant de fusionner la Permanence Médicale d'Accès aux Soins Ambulatoires (PDSA) de Miramas et de Salon-de-Provence. Cette fusion permettra d'augmenter le nombre de médecins généralistes pouvant être sollicités pour des actes de médecine générale en dehors des horaires d'ouverture des cabinets de ville.

À cet effet, les élus ont voté à l'unanimité, lors du conseil municipal du 16 décembre 2020, une convention de participation aux frais de fonctionnement du **Pôle d'accueil d'urgence libérale (PAUL)** de Salon-de-Provence.

Une décision qui fait notamment suite aux statistiques du PAUL qui témoignent d'une fréquentation accrue et constante de la population de Miramas à ce dispositif, alors que la démographie médicale de Miramas et l'absence de structure d'urgence immédiate ne permettent pas l'installation d'une Maison médicale de garde sur la ville.

De ce fait, les praticiens libéraux de la ville participant à la permanence des soins ambulatoires sont aujourd'hui inscrits au tableau de garde du pôle d'accueil d'urgence libérale (PAUL) de Salon-de-Provence.

Le PAUL, situé dans l'enceinte des urgences de l'hôpital de Salon-de-Provence, répond à l'amélioration et à la sécurisation de la prise en charge des patients et à la permanence des soins.

Pour la population en demande de soins en dehors des heures d'ouverture des cabinets, les consignes restent les mêmes.

**Besoin d'un médecin de garde pour une urgence médicale ? Appelez le 15 qui fera une réponse adaptée à vos besoins, soit :**

- Conseil téléphonique.

- Orientation vers un médecin généraliste assurant la permanence des soins.
- Orientation vers les cabinets médicaux à horaires élargies.
- Orientation vers le Pôle d'Accueil d'Urgence de Libérale (PAUL) installé à l'hôpital de Salon-de-Provence les fins de semaine : vendredi, de 20h à 24h, samedi de 12h à 24h, dimanche de 8h à 24h et jours fériés de 8h à 24h.
- Orientation vers le PAUL et organisation du transport (pompiers ou ambulance) si la personne est dans l'incapacité de se déplacer.
- Envoi d'un véhicule de secours (SDIS) ou de réanimation (SMUR) au domicile si l'état de santé de la personne est très grave.

La localisation du Pôle d'accueil d'urgence offre ainsi aux Miramasséens une meilleure prise en charge, et constitue également pour les médecins généralistes du territoire, un lieu de partage permanent de l'information et des diagnostics s'inscrivant en lien avec le centre hospitalier.